

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Février 1875.

Bulletin politique.

Nous lisons dans la *République française* une correspondance d'Allemagne qui, écrite dans une langue qui n'est pas la nôtre, nous apporte la confirmation de beaucoup de nos jugements sur le travail politique qui se fait en Allemagne en sens inverse des violences systématiques de M. de Bismark contre la liberté de l'Eglise.

Nous ne changerons rien à cette correspondance. La voici :

« Le célèbre démocrate Wutke, professeur à l'Université de Leipzig, a publié, il y a quelques semaines, une édition considérablement augmentée de l'ouvrage qu'il avait fait paraître, peu de jours avant la guerre de 1866, sur le journalisme, le mouvement et l'esprit de la presse en Allemagne.

» M. le docteur Wutke, qui a été l'un des membres les plus distingués et les plus influents de la fameuse Assemblée nationale de Francfort et n'a cessé de combattre pour la cause fédéraliste et la liberté du peuple allemand jusqu'au jour où la Prusse a établi sa suprématie en Allemagne, fustige avec raison cette presse allemande, corrompue jusqu'à la moëlle, et prouve que la civilisation allemande est en pleine décadence.

» Il est d'autant plus intéressant de connaître le jugement que M. Wutke porte sur la lutte qui a éclaté dans le domaine religieux, qu'il ne professe pas la moindre sympathie pour le Pape et l'ultramontanisme. Une véritable tempête s'est déchaînée, dit-il, contre les jésuites et les évêques, que l'on accuse d'avoir troublé l'eau. Les satellites de la presse bismarkienne sont en pleine activité et expriment leurs sentiments d'une manière qui n'eût pas manqué de leur attirer

quelques mois de prison s'ils eussent joué ce rôle il y a quelques années. C'est qu'ils sont sûrs de l'assentiment de tous ceux que le seul nom d'ultramontain effarouche et met en fureur. Ils font croire que les évêques catholiques courent des plans terribles, qu'ils n'aspirent à rien moins qu'à la destruction de l'Etat prussien et des institutions impériales. Mais, au milieu de ce tumulte des passions, ils oublient les importantes questions de la liberté et du bien public, questions qui n'ont jamais été plus malades. Bismark leur a donné un jouet et ils s'amuse ; ils s'amuse pendant que l'on résout des questions bien autrement sérieuses, sur lesquelles leurs regards se porteront quand il ne sera plus temps de porter remède au mal.

» M. Wutke est loin d'attribuer à la presse l'état lamentable dans lequel se trouvent aujourd'hui et depuis 1866 les libertés allemandes ; il lui reproche seulement d'avoir consenti à se faire « l'instrument servile » de certains hommes et de certaines influences, de s'être enfin laissé complètement enchaîner. Les bonnes plumes ne sont pas précisément rares, dit-il, mais il est un fait certain, c'est qu'avec ses quatre mille journaux et demi cette grande Allemagne, ce puissant empire prusso-allemand ne possède pas un seul journaliste renommé, tandis qu'il compte une armée formidable de barbouilleurs de journaux, d'écrivains qui non-seulement ne savent pas leur langue, mais font entrer dans les feuilles auxquelles ils travaillent, et conséquemment dans la langue allemande, un large fleuve d'immondices étrangères. Si bien que l'on peut dire avec raison que la presse allemande a cessé d'être une puissance intellectuelle.

» Pour s'en convaincre, si du reste on ne l'est déjà et depuis longtemps, il suffit de faire une comparaison entre la *Gazette générale*, d'Augsbourg, d'aujourd'hui, et ce même journal il y a un certain nombre d'années. Cette feuille a perdu en esprit comme en morale : le sérieux moral, le sentiment du juste, du beau et du bien y brillent par leur

absence. La raison en est qu'on a adopté pour principe de prendre l'argent où on le trouve, principe suivi aujourd'hui religieusement par la plupart des écrivains et journalistes allemands. Leur formule est : « *Lob und tadel ist geld* », l'éloge et le blâme sont de l'argent.

» La volte-face des journaux s'est accomplie sans bruit. Pour mieux tromper le public, ils ont conservé toutes leurs anciennes dénominations de « libéral » ou de progressiste. C'est à la presse catholique qu'était réservée la tâche de déchirer ce voile et de montrer à quel point la presse soudoyée par le gouvernement prussien faussait l'opinion publique. La presse catholique a une origine purement défensive, et le rôle qu'on lui voit jouer depuis 1871 lui a été imposé par Bismark. Rien de plus logique que sa ligne de conduite, et sa persévérance lui fait le plus grand honneur. Les choses iraient bien autrement si les journaux libéraux et progressistes avaient cherché à mériter le titre qu'ils se donnent.

» Sans la lutte qu'a provoquée Bismark, la presse catholique, dit M. Wutke, mourrait d'inanition ; ce sont les persécutions contre l'Eglise catholique qui lui ont rendu la vie. Comme ils ne voyaient dans les journaux soi-disant libéraux et soi-disant progressistes que la reproduction d'un mot d'ordre parti de Berlin, tous les vrais amis du progrès et de la liberté, de quelque confession qu'ils fussent, se sont immédiatement rabattus sur les journaux catholiques.

» M. Wutke a soumis à sa savante critique toutes les diverses catégories de journaux allemands, les feuilles littéraires et les journaux amusants, comme la grande presse politique. Au sujet de la critique littéraire, il s'écrie : « Où est le sérieux, où est l'unction avec laquelle les Lessing, les Tieck, les Schloesser remplissaient leur rôle de critiques ? »

» Il prouve que les journaux littéraires les plus renommés n'ont été fondés que dans le but de faire de l'argent. Et comment les éditeurs paient-ils leurs collaborateurs et cor-

respondants spéciaux ? Un savant gagnerait plus à hacher du bois ou à casser des pierres sur la grande route qu'à écrire pour ces journaux. Aussi leur marchandise répond-elle au prix auquel elle leur est payée.

» La manière dont, dans son *Journal historique*, M. Sybel rend compte des ouvrages récemment parus, est soumise de la part du docteur Wutke à une forte critique, il dit à ce propos : L'esprit de vérité a grandement souffert. Nous voyons aujourd'hui malheureusement des savants qui, pour se dédommager du peu qu'on leur accorde, écrasent un ennemi ou élèvent un ami sur le pavois, et, comme on peut s'en convaincre en lisant l'*Historische Zeitschrift* du professeur Sybel, de Bonn, falsifient l'histoire. Est-il rien de plus monstrueux, de plus lamentable que cette histoire romaine de Mommsen, de plus plat que les écrits de Hauser, de Droysen, de Sybel et de tant d'autres ?

» Nos journaux, dit plus loin M. Wutke, ont fait des pas rétrogrades pour le fond ; mais ils ont agrandi leur format et doublé et triplé le nombre de leurs feuilles. Ils parlent de tout et font de longs rapports sur des choses que l'on se contentait autrefois de traiter en deux ou trois traits de plume. L'article « chemins de fer » remplit des colonnes entières. Les esprits clairvoyants comprennent que l'éditeur d'un grand journal a plus de portée que le chef d'un régiment. Et cependant le progrès n'existe pas, ou est du moins très en souffrance. Cela vient de ce que l'enthousiasme de l'écrivain, son amour de la vérité, son patriotisme, ses aspirations vers la liberté, son désir d'être utile à son prochain, que tous ses nobles instincts, enfin, ont dû s'arrêter et laisser le pas à des majestés qui s'appellent l'argent et la puissance de l'Etat. Ce sont ces deux souverains qui écrivent aujourd'hui les journaux. La grande propriété et l'autorité de l'Etat écrasent, dévorent tout. Voilà la physionomie de la presse allemande de nos jours.

» Le bureau de presse prussien a été institué en 1851 pour suppléer aux journaux officiels qui étaient tombés en discrédit. Ce

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN VILAIN CHIEN.

(Suite.)

Lorsqu'il fut fatigué de marcher sur la tête, il se coucha au milieu du cercle pour faire le mort. Il n'omit aucune des convulsions qui accompagnent les derniers moments d'un chien : respirant péniblement, haletant, laissant retomber sa mâchoire inférieure, roidissant les pattes ; puis enfin il resta immobile. Il joua si bien son rôle, qu'une grosse commère, qui avait assisté sans rire à tous ses exercices, se passa la main sur les yeux en murmurant d'un ton attendri : « Pauvre animal ! »

La pluie continuait à tomber, mais personne parmi nous ne songeait à s'éloigner, lorsque le chien, après être resté immobile pendant une minute, se leva et se secoua,

pour nous faire comprendre qu'il avait déployé tout son savoir-faire, que la représentation était terminée, et qu'il allait réclamer la recette.

Il se dressa donc de nouveau sur ses pattes de derrière et s'arrêta successivement devant chacun de nous dans la posture bien connue du « quêteur ». Ce fut vers moi qu'il se dirigea d'abord. Il me regarda d'un air interrogateur, et ses yeux si doux suivirent patiemment ma main jusqu'à la poche de mon gilet. Le panier suspendu à son cou était rond avec un couvercle fixé par un bout de ficelle, et une petite fente, pratiquée dans le couvercle, permettait d'y introduire l'argent. J'y mis un shilling, et me baissai pour voir ce qu'il y avait d'écrit sur un morceau de papier chiffonné qui pendait à côté du panier. J'y lus ces mots tracés par une main inhabile et tremblante :

« Je suis le chien d'un pauvre homme retenu au lit par la maladie ; je gagne le pain de mon maître ; bonnes âmes, ne m'empêchez pas de retourner au logis. »

Le chien me remercia de mon offrande en

agitant la queue, puis il passa à mon voisin. Il faut que la nature humaine soit meilleure qu'on ne le croit généralement, car tous les les spectateurs sans exception — même l'homme aux culottes courtes et à la pipe, dont la physionomie m'avait prévenu d'une manière défavorable — donnèrent quelque chose à l'acrobate à quatre pattes. Quant à lui, après qu'il eut terminé sa tournée, il aboya une ou deux fois en guise d'adieu, puis s'en alla trotinant comme il était venu.

Il redescendit la rue, et je le suivis ; mais, lorsque nous eûmes atteint Oxford-street, il pressa tout à coup le pas et commença même bientôt à courir à toutes jambes, comme s'il considérait sa journée finie et qu'il eût hâte de regagner son logis.

Il faisait alors tout à fait nuit. Comprenant donc qu'il me serait impossible de suivre à pied le mystérieux quadrupède, j'appelai un cab et dis au cocher : « Suivez ce chien ; » ordre qui ne parut pas le surprendre médiocrement.

Il y a loin de la partie d'Oxford-street, où nous nous trouvions, à Tottenham-Courd-

Road, où me conduisit le chien. Cependant il ne regarda pas une seule fois autour de lui.

Vingt fois je crus qu'il allait être écrasé par les charrettes ou les cabs qui parcouraient la voie, mais il s'en tira sans accident.

Il avait un talent extraordinaire pour se frayer un chemin à travers les roues des voitures et les jambes des chevaux, en vrai chien de Londres qu'il était, paraissant parfaitement familier avec les passages les plus dangereux. Toutefois, je me sentis soulagé, autant pour lui que pour moi, en le voyant enfilet enfin une rue de traverse.

Je commençai à craindre qu'il ne s'arrêtât jamais et qu'il ne fût partie, à un titre quelconque, de la famille du Juif errant. C'est qu'il ne semblait vraiment pas naturel qu'un chien d'aussi chétive apparence pût courir aussi longtemps sans se reposer, ou tout au moins sans reprendre haleine.

Tottenham-Courd-Road (je parle d'il y a dix-huit mois environ) ressemblait, le soir, à une véritable foire. C'est une large voie, très-longue, entrecoupée d'un réseau inex-

bureau et ceux qui y travaillent sont à l'abri de toute poursuite, comme le prouve le procès qu'on a fait un jour, à Cologne, au journal *Deutsche Volkshalle*. C'est une véritable institution gouvernementale.

» A cette époque, le bureau de presse se composait de deux sections, dont l'une dépendait du ministère des affaires étrangères, l'autre du ministère de l'intérieur. L'activité de ce bureau s'est surtout fait sentir depuis la guerre danoise. Après 1866, la plupart des journaux allemands du Nord et du Centre subissaient l'influence prépondérante de ses agents.

» L'auteur adresse, en terminant, ces trois questions aux lecteurs : Cette situation est-elle saine ? Quels effets doit-elle produire ? Comment y remédier ? »

Voilà certes un témoignage non suspect.

Nous le proposons à la méditation des philosophistes qui, depuis cinquante ans, ont tout fait pour assujettir le génie français à l'autorité des visionnaires de Berlin. Cousin fut le grand initiateur de ce culte germanique. Des catholiques et même des prêtres suivirent ce prosélytisme.

Nous avions en France nos exemples de tradition, d'érudition et de travail dans toutes les parties de la science humaine ; tout était non venu. Il fallait passer par l'Allemagne pour avoir droit de cité en France. La négation absolue, en histoire comme en philosophie, était le signe souverain du savoir et du génie. Et maintenant voici qu'une protestation se fait en Allemagne contre cette impulsion de philosophie. Qu'a-t-il fallu pour cela ? Une application de la philosophie elle-même au gouvernement du peuple. M. de Bismark sceptique, libre-penseur et persécuteur, aura plus fait pour le retour de l'Allemagne à la justice que toutes les luttes des défenseurs de la philosophie véritable. C'est l'enseignement que nous apporte la lettre de la *République française*. Puisse le journal philosophe y trouver un enseignement pour lui-même !

LETTRE DE VERSAILLES.

On va faire beaucoup de bruit autour du vote du 30. Les journaux le signalent comme ayant une importance considérable. On dirait que c'est un vote définitif ! Ceux qui mènent à ce propos si grand tapage savent parfaitement qu'il n'en est rien et que le vote du 30 ne peut avoir de valeur qu'autant que le Sénat sera constitué. Or, les deux groupes de gauche qui ont voté, pour la seule raison de donner à la République une satisfaction platonique, sont précisément les plus opposés à l'institution du Sénat. Il n'y a donc en réalité rien de fait, car au vote final sur l'ensemble de la loi on ne pourra plus s'entendre. Chacun repoussera la loi pour ce que son voisin y aura fait ajouter.

Expliquons en quelques mots cette singulière séance qui restera dans les annales de l'Assemblée comme un exemple mémorable de subtilité et d'absurdité.

tricable de rues misérables, dont la population affamée avait coutume d'errer, depuis le crépuscule jusqu'à l'heure où les cabarets se ferment, parmi les baraques innombrables qui n'avaient pas encore été supprimées et où les marchands ambulants vociféraient à l'envi, offrant aux passants des pommes de terre fumantes, des coquillages, des fruits verts et de la viande de qualité inférieure. Le soir en question, lorsque j'y fus amené en poursuivant mon chien, je compris que celui-ci allait me conduire dans un de ces réduits malsains où la fièvre, l'indigence et la maladie règnent en permanence.

Je ne me trompais pas.

Le chien, précipitant sa course, comme s'il eût compris que son panier était plus exposé au milieu de cette foule que dans le « West End », se précipita tout à coup dans une rue trop étroite pour qu'un cab pût y passer. Je jetai au cocher son salaire et sautai hors de la voiture. Je me trouvai dans une ruelle infecte, mais c'était à mes yeux une considération secondaire : j'étais décidé à aller où irait le chien.

Vendredi, l'amendement Laboulaye qui proclamait la République avait été repoussé. Les gauches battues avaient voté l'article 4^{er} du projet Ventavon dans l'espoir de prolonger le débat et de faire arriver l'amendement Wallon qui ne proclame pas la République, mais qui lui donne un semblant d'organisation.

Cet amendement, ou plutôt cet article additionnel, était ainsi conçu : « Le Président de la République est élu à la majorité des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. »

Comme on le voit, il contenait une sorte d'organisation républicaine, bien différente de celle que rêve la gauche ; mais enfin la gauche y voyait un moyen d'infirmer ou d'atténuer le vote de la veille ; et, pour cette raison, elle était disposée à l'accepter.

En présence de cette attitude de la gauche, le centre droit, incertain sur le sort de cet article, craignait d'être battu ; et ses chefs qui rêvent toujours le pouvoir voyaient par son acceptation se former une nouvelle majorité qui pouvait leur fermer la porte des ministères.

Empêcher l'article de passer, il n'y fallait point songer ; car si la droite venait à s'absentir, le centre droit était battu dans sa manœuvre.

On a donc imaginé une autre rouerie, comme peut seule en fournir le système parlementaire quand il règne « dans toute sa beauté ! » Au lieu de combattre l'article, on s'est dit qu'il fallait, au moyen d'une petite modification, se l'approprier, le faire sien, afin de profiter du vote.

L'intrigue était assez habile.

Si l'article était repoussé, on se gardait bien d'en revendiquer la paternité, qu'on laissait tout entière au centre gauche. Si, au contraire, l'article passait, on s'empressait de dire : C'est notre modification qui a fait la victoire, c'est nous qui avons rendu l'article acceptable, donc l'article nous appartient.

C'est M. Desjardins, professeur de droit et jeune sous-secrétaire d'Etat, qui d'une voix mielleuse a porté à la tribune la nouvelle rédaction.

Cette nouvelle rédaction consistait à mettre en tête du texte primitif les conditions suivantes : « A l'expiration des pouvoirs conférés au maréchal de Mac-Mahon par la loi du 20 novembre, et s'il n'est pas procédé à la révision des lois constitutionnelles, conformément aux articles ci-dessous, le Président de la République, etc... » (Le reste comme à l'article additionnel.)

Par là, le centre droit s'appropriait l'article, en y introduisant la clause facultative de révision pour contenter les gauches, mais en reculant jusqu'à l'expiration des pouvoirs l'effet de l'article Wallon. Il faut remarquer encore que cette rédaction tendait à prolonger le provisoire pour un temps illimité, puisqu'en 1880 on nommait un nouveau président dans les conditions actuelles. Mais enfin, au milieu du gâchis de l'heure

Je le traquai d'abord le long d'une allée tortueuse, puis à travers une cour immonde, et enfin dans un passage où régnait l'obscurité la plus profonde. Là, je suivis en tâtonnant un mur humide, et vins me heurter contre la première marche d'un escalier. En ma qualité de fumeur, j'avais des allumettes sur moi. J'en frottai une, avec laquelle j'allumai un morceau de papier tortillé, et, grâce à cette lumière improvisée, j'entrevis le chien gravissant un escalier à moitié pourri. Il aboya en apercevant la lumière et grogna d'un air inquiet. Mais, adoucissant ma voix, je lui dis d'un ton caressant : « Oh ! le bon chien, le bon chien ! » m'efforçant ainsi de l'apaiser.

Son instinct l'avertit, je suppose, que je n'étais pas un ennemi, car il se retourna et se mit à flairer mon pantalon. Après que j'eus frotté une seconde allumette, il souffrit que je l'accompagnasse, sans autre démonstration que de flairer mes vêtements.

Nous montâmes ainsi trois étages, et nous atteignîmes le grenier.

Il y avait là deux portes l'une en face de

présente, ce danger pouvait passer inaperçu, comme les plans de M. de Broglie ont passé inaperçus dans l'affolement du 20 novembre.

Nous devons avouer qu'au premier moment la grande majorité de l'Assemblée ne paraissait pas comprendre parfaitement le but de cette proposition inattendue ; encore moins soupçonnait-elle l'intrigue qui se tramait. M. Raoul Duval, à qui nous reconnaissons le mérite de la franchise et la haine des sous-entendus, s'est élançé à la tribune, pour déchirer tous les voiles, pour mettre résolument les deux pieds dans le plat, sans s'occuper d'éclabousser les gâte-sauce !

Je ne sais si tout le monde a vu clair quand il s'est écrié : « Je vois, à l'émotion de l'Assemblée, qu'il se trame quelque chose dans les souterrains parlementaires !... » Mais ce que j'affirme, c'est que tout le monde alors a soupçonné une intrigue ; et cela suffisait pour la faire échouer. Comme le disait, en sortant, un brave et honnête député : « Dans cette Assemblée, on se méfie tant les uns des autres, que le voisin n'a qu'à proposer une chose pour qu'on la repousse ! »

De tous les groupes, le centre droit est celui qui éveille les plus grandes méfiances ; il proposait une modification sans bien expliquer son but ; la Chambre devait la repousser. M. Raoul Duval avait montré l'intrigue ; l'intrigue ne pouvait supporter la lumière.

M. Chesnelong, à son tour, avec sa vigueur habituelle, est venu combattre non seulement la rédaction Desjardins, mais encore l'article tout entier de M. Wallon, en montrant à la Chambre qu'elle allait se déjuger sur le vote de la veille, et aboutir à une absurdité.

Tout l'intérêt de la séance, nous devons le dire, était dans la rédaction nouvelle proposée par le centre droit bien plus que dans l'article Wallon, qui est destiné à disparaître. La rédaction Desjardins était un coup de sonde jeté dans l'Assemblée pour savoir quelle majorité pourrait un jour réunir M. de Broglie et pour savoir quelle était à cette heure l'influence du centre droit.

Eh bien ! M. de Broglie a pu samedi compter ses fidèles. Il en a trouvé 432, contre 542 qui ont repoussé la rédaction Desjardins. 432 ! Cela n'est pas brillant, et M. le duc de Broglie n'a pas dû sortir bien fier de cette séance.

Quant à l'article Wallon, il a passé à une voix de majorité.

S'il nous fallait porter un jugement, nous serions bien en peine de le faire, au milieu du désarroi de l'Assemblée et de la mêlée de toutes les opinions.

Les gauches n'ont voté que parce qu'elles voyaient dans cet article un semblant de République organisée. Mais elles ne veulent pas de cette loi qui suppose le Sénat, et au vote final elles seront obligées de la repousser.

C'est donc le néant ! On parle, on discute, on vote, pour n'aboutir à rien ! Et quand ces débats constitutionnels seront clos, le pays verra ce qui sera fait !

l'autre. Celle devant laquelle s'arrêta mon guide était fermée par un loquet auquel était attaché une ficelle qui pendait presque jusqu'à terre et se terminait par une boucle. Le chien leva une de ses pattes de devant, l'appuya sur la boucle, et la porte s'ouvrit. Nous entrâmes tous les deux en même temps.

A la lueur d'une chandelle de suif jaunâtre qui brûlait dans le goulot d'une bouteille, j'aperçus d'abord une casserole vide dans une grille sans feu, quelques vêtements en guenilles posés sur le dossier d'une chaise boiteuse, et des morceaux de plâtre détachés du plafond et amoncelés au milieu de la chambre. Sur une table de sapin fendue se trouvait une assiette contenant un os, et, auprès de l'assiette, une tasse dont l'anse était brisée.

Détournant les yeux de ce triste mobilier, je vis dans un coin un matelas étendu sur le plancher. Les bouffées de vent qui pénétraient par la fenêtre, où des feuilles de papier avaient été collées pour remplacer les carreaux cassés, faisaient tellement vaciller

On dirait qu'il en a du reste le pressentiment.

M. Wallon a déposé les amendements suivants au projet de loi de la commission des Trente :

« Art. 2. Les droits et les devoirs du Président de la République sont réglés par les articles 44, 49 à 57 et 60 à 64 de la Constitution de 1848.

» Il peut en outre, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des Députés avant l'expiration légale de son mandat.

» En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois.

» Art. 4. En cas de vacance par décès ou pour toute autre cause, les deux Chambres réunies procèdent dans le délai d'un mois à l'élection d'un nouveau Président.

» Dans l'intervalle, le vice-président du conseil est investi du pouvoir exécutif.

» Art. 5. Les lois constitutionnelles peuvent être révisées sur la demande, soit du Président de la République, soit de l'une des deux Chambres.

» Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1873 à M. le maréchal de Mac-Mahon, cette révision ne peut avoir lieu que sur la proposition du Président de la République.

» Art. 6. Quand le Président de la République propose la révision de la Constitution ou que l'une des deux Chambres l'a résolue, les deux Chambres se réunissent dans la huitaine en une Assemblée, sous la présidence du président du Sénat, pour en délibérer.

» Si la proposition est rejetée, elle ne peut être reproduite avant le terme d'un an.

» Si, ce terme expiré, elle est reproduite et rejetée de nouveau, elle ne peut plus être représentée avant le renouvellement de la Chambre des députés.

» Art. 7. Si la proposition est votée par les deux Chambres réunies, les deux Chambres, formées en Assemblée nationale, procèdent à la révision de la Constitution.

» Art. 8. Le Président de la République est tenu de promulguer et de faire exécuter les nouvelles lois constitutionnelles dans les délais qui auront été fixés par l'Assemblée nationale. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Bury vient de donner sa démission de conseiller municipal à Saumur et de faire élection de domicile dans la commune de Distré.

Samedi, on a été heureux d'apprendre que M. Lecoy avait été désigné par M. le préfet de Maine-et-Loire pour remplir les fonctions de Maire. Son caractère bienveillant nous assure une solution prompte, autant qu'il lui sera possible, des nombreuses difficultés que lui légué l'administration de M. Bodin. Et l'on ne doute pas

la lumière, que je ne pus distinguer bien clairement tout d'abord où j'étais ni ce que je voyais.

(La fin au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

DIMANCHE 7 février 1875.

Par extraordinaire, à l'occasion du Carnaval,

DON PASQUALE

Opéra bouffon en 3 actes, paroles de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaez, musique de Donizetti.

Joué par MM. Chevalier, Ch. Budant, Géralzer et M^{lle} Bureau.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. ».

que, livré à ses propres inspirations, il ne parvienne à rétablir, en partie du moins, l'entente entre tous les citoyens de notre ville qui fait bien défaut depuis quelques années.

M. Bodin n'est plus que simple conseiller. Beaucoup de nos concitoyens se féliciteront de son éloignement de l'administration. Depuis trop longtemps il avait la haute main dans les affaires municipales, et l'on sait quels tiraillements, quelles difficultés de toutes sortes se sont produites, sous sa direction, dans tous les services.

Cependant on regrettera qu'avant de se démettre de ses fonctions, M. Bodin n'ait pas donné des explications sur les recettes exceptionnelles qui ont été faites pendant sa gestion, et n'ait pas justifié du supplément d'impôts qui a été proposé dernièrement et contre laquelle la population s'est élevée par des dires nombreux et bien motivés dans une enquête ouverte *ad hoc*.

Avant de se renfermer dans la solitude, il eût dû régler encore la question du Bureau de bienfaisance, qui touche une des classes nombreuses et si intéressantes de la société à laquelle il doit en partie l'honneur d'être parvenu au conseil municipal.

En entrant en fonctions, M. Lecoy va avoir à s'occuper d'une affaire fort délicate d'intérêt général.

Par suite d'une erreur de copiste, erreur dont veut bénéficier le nouveau fermier des places aux foires et marchés de notre ville, celui-ci prétend faire payer un droit à tout campagnard qui entre en ville avec un panier au bras contenant de menues denrées, beurre, œufs, etc. De là grande rumeur. Les paysans protestent, promettent de ne plus apporter leurs provisions, de se tenir en dehors de l'octroi et de traiter directement avec les négociants qui s'occupent de l'exportation.

Si ce projet se réalisait, le plus attrapé ne serait pas le fermier des places, mais toute notre population; et il est de l'intérêt de tous que cette grave question soit réglée sans retard.

A cette occasion, il nous était parvenu de nombreuses réclamations, et nous n'avions pas cru devoir en parler encore; mais, samedi, les récriminations sont devenues tellement générales, les plaintes si vives et les procès si multipliés, que nous ne devons pas tarder davantage.

Voici sur quoi sont fondées les prétentions du nouveau fermier de places; son traité porte :

« Sont exempts du droit d'étalage :

1° Le froment, le méteil, le seigle, l'orge, l'avoine et les farines destinées à la nourriture de l'homme.

2° Les mêmes denrées ou marchandises tenues à la main ou dans des paniers portés par les vendeurs se tenant debout sur les places ou dans les rues. »

Au lieu de mêmes denrées, le copiste devait mettre menues denrées. Donc, pour notre fermier, tout ce qui n'est pas froment, méteil, etc., est soumis au droit de place, et chaque samedi il se montre on ne peut plus exigeant.

Voici un *lapsus calami* bien regrettable, dont est fautive sans doute l'administration qui se retire, mais comme tout maître qui emploie des serviteurs inintelligents.

Quoi qu'il en soit, la population ne peut rester sous ce coup, et il faut une solution qui réponde à l'intérêt de la cité et au bon sens.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE SAUMUR. AVIS.

Le Conseil municipal ayant refusé jusqu'à présent d'inscrire, au budget de la ville pour l'année 1875, l'allocation de 9,000 fr. due au Bureau de charité, et inscrite au n° 3 du budget de cet établissement sous ce titre : *Fonds alloués sur l'octroi*, les ressources fixes et aléatoires dont les administrateurs peuvent disposer se trouvent réduites, par arrêté de M. le Sous-Préfet de Saumur, du chiffre de 24,049 fr. à celui de 12,049 fr.

Par suite de cette réduction, MM. les administrateurs ont dû prendre, le 29 janvier, les mesures dont voici le dispositif :

« Qu'aucune admission nouvelle ne sera prononcée avant la solution de la difficulté, soumise à M. le Préfet, relativement aux droits du Bureau à la subvention de 9,000 fr. ;

« Que la réduction sur les secours a commencé dès le 4^e février; qu'un avis sera publié pour porter ces faits à la connaissance des intéressés. »

Cette délibération a été soumise à M. le Sous-Préfet de Saumur avec la lettre suivante :

« Saumur, le 29 janvier 1875.

» Monsieur le Sous-Préfet,

» Nous avons l'honneur de vous accuser réception du budget du Bureau de bienfaisance, pour l'année 1875, réduit par vous, en recettes, de 24,049 à 12,049 fr.; en dépenses, de 23,680 à 12,049 fr. Nous regrettons que les observations que nous avons soumise n'aient été l'objet d'aucun examen; nous sommes donc obligés de vous informer que si ce budget devait être maintenu dans son état actuel, il nous serait impossible de faire face aux nécessités de la charité.

» Nous vous prions de presser près de M. le Préfet de Maine-et-Loire la solution de la question que nous lui avons soumise sur le droit du Bureau à l'allocation de 9,000 fr. sur l'octroi de la ville, dont le chiffre est réservé au budget municipal.

» Dès aujourd'hui, et dans l'attente de la solution à intervenir, nous sommes contraints, au milieu de l'hiver, par suite de la réduction qui nous est imposée, de diminuer de moitié les secours ordinaires de toute nature alloués jusqu'ici à nos pauvres; les conséquences fâcheuses de cette réduction, nous ne pouvons en assumer la responsabilité, et nous le ferons savoir publiquement.

» Agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de notre considération très-distinguée.

» Les administrateurs,

» CEBRON, DAVENNE, RATOUIS PAUL,
JOLY-LEFERME, MORICET LÉON,
FOUCHER-GILBERT, HUMEAU. »

Devant la situation du Bureau de bienfaisance, les administrateurs prient les habitants de Saumur de faire bon accueil aux Dames de charité qui doivent se présenter prochainement à domicile pour les besoins des pauvres.

En 1874, M. Stears, propriétaire de l'usine à gaz de Saumur, avec cette charité qu'on lui connaît, a donné pour les pauvres de notre ville :

1° Cinquante hectolitres de coke, au prix réduit de un franc, à payer par les preneurs et sur bons;

2° Cinquante autres hectolitres à titre gratuit.

Ces distributions, paraît-il, ont été faites par des bons délivrés à la Mairie, sans que les administrateurs du Bureau de bienfaisance en aient été informés. Ne conviendrait-il pas que le mode d'emploi soit porté à la connaissance des intéressés et du public ?

CONCERT DONNÉ PAR LA MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

La musique des sapeurs-pompiers de Saumur n'a pas voulu rester en arrière de son aînée. Elle aussi vient de se produire en un concert auquel elle avait convié, outre ses souscripteurs, de nombreux invités.

La soirée a été brillante; elle a dépassé les espérances. Honneur à M. Halbert! il peut être fier du résultat de ses travaux, et se flatter d'avoir donné le jour et développé des talents vraiment distingués. Parmi ses instrumentistes, le héros de la soirée a été un jeune bugle qui joue dans la perfection, attaque la note avec aisance, la module gracieusement et sait tirer le meilleur parti de son instrument.

La musique vocale est cultivée également avec succès. Le chœur militaire a été enlevé avec justesse et précision, et si un reproche pouvait être adressé à ces jeunes gens, ce serait de n'avoir pas assez donné de leurs voix. Mais est-ce bien là un défaut? Ils se produisaient en public pour la première fois, et un peu de timidité n'a rien qui doive surprendre.

Honneur aussi aux personnes de bonne volonté, aux artistes de notre ville qui n'ont pas peu contribué au succès de la soirée; à M^{me} de Becque, qui a prêté son concours avec une bonne grâce infinie; on regrettera toujours de ne pas l'entendre plus souvent. Elle a rendu, sur l'orgue, avec un sentiment remarquable, la *Prière de Moïse*. Du reste, elle était parfaitement secondée par les autres exécutants. Des éloges à M. Casas, un jeune pianiste trop peu connu à Saumur, et qui est appelé, par son talent, à former des élèves distingués.

Nos félicitations à M. Halbert, le chef de la musique des pompiers. Il a justifié de la confiance qu'on avait eue en lui en le choisissant

comme chef d'orchestre, et il a soutenu la brillante réputation dont il jouit comme violoniste. Le public, qui se pressait dans la salle, ne lui a pas ménagé les applaudissements.

Il ne nous est pas permis de nommer les amateurs qui ont également payé de leur personne. Signalons la façon heureuse dont a été rendu le quatuor, par le pianiste et le violoncelliste, et le quatrième morceau de la seconde partie du concert. Félicitons aussi le chanteur qui, à deux reprises, a égayé le public par ses romances comiques : *L'Omibus de Paris* et *le Serpent de l'église du village*. Enfin, pour n'oublier aucune partie, rappelons l'air des *Dragons de Villars* et la romance de *l'Alouette*.

Cette soirée, qui a été fort amusante, serait le prélude de concerts plus importants encore. Elle est de bon augure et d'un heureux présage pour ce que nous ménage la musique des sapeurs-pompiers.

NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'amendement Desjardins, qui a été rejeté samedi par 522 voix contre 429 :

Ont voté pour : MM. Delavau, Max Richard;

Ont voté contre : MM. de la Bouillerie, de Civrac, de Maillé, Maillé, Mayaud;

N'ont pas pris part au vote : MM. Chatelin, de Cumont, Joubert, Montrieux.

Scrutin sur l'amendement de M. Wallon, qui a été adopté samedi par 353 voix contre 352 :

Ont voté pour : MM. Maillé, Max Richard;

Ont voté contre : MM. Chatelin, de Cumont, de Civrac, Joubert, de la Bouillerie, de Maillé, Mayaud, Montrieux.

Charles Gaudin, le malheureux garde-chasse, si lâchement assassiné près des fours à chaux de la Verrière, était garde chez M. Jules Letourneux de la Borde.

Depuis quelques semaines, il surveillait divers braconniers qui pratiquaient la chasse de nuit connue sous le nom de chasse au boisseau. Mardi soir, entre huit et huit heures et demie, il avait saisi, paraît-il, un de ces chasseurs qui aurait appelé à son aide ses complices.

Une lutte violente aurait eu lieu entre Charles Gaudin et les délinquants, l'examen des lieux en offre la trace certaine. Le corps de Gaudin, terrassé par les braconniers, est encore imprimé sur la terre. Trois coups de fusil ont été tirés sur ce malheureux, l'un ne l'a pas atteint; on le retrouva tout entier en terre à une faible distance de l'endroit où était la tête de la victime. Quant aux deux autres, l'un lui a brisé la mâchoire inférieure, l'autre l'a atteint à la gorge. Gaudin a eu néanmoins le courage de se relever et de faire 800 mètres pour rejoindre la ferme de Belle-Fontaine, où il est tombé, mais sans pouvoir proférer une parole.

On présume que son fusil a servi à lui donner la mort, car il n'a pas été retrouvé. En revanche, sur le lieu de la lutte, la justice a pu recueillir une casquette, l'instrument appelé boisseau dont se servaient ces braconniers pour trouver les perdrix, un bâton cassé et des cheveux arrachés dans la lutte à l'un des malfaiteurs.

Charles Gaudin était un ancien soldat de Crimée, d'une grande énergie et d'un grand courage. Il laisse une femme enceinte de quelques mois, et trois enfants en bas âge.

A Sébastopol, la batterie de ce courageux soldat fut tout entière enlevée par une décharge d'artillerie des Russes; il resta seul avec deux de ses camarades et son capitaine. (Courrier d'Angers.)

Un homme qui, depuis quatre ans, faisait l'effroi des communes de Luynes, Ambillou, Château-la-Vallière, Sonzay et Pernay (Indre-et-Loire), vient d'être arrêté.

Cet individu, nommé Charles Pichery, est un réfractaire de la classe 1870 qui, depuis la dernière guerre, avait su déjouer les recherches dirigées contre lui. C'est la gendarmerie de Luynes qui a opéré cette importante arrestation.

Le monde catholique vient de faire une grande perte: le vénérable Père abbé de Solesmes vient de mourir.

Depuis quelque temps sa santé était altérée, mais rien ne pouvait faire présager un si grand malheur.

Les funérailles du Révérendissime Père dom Prosper Guéranger, supérieur de la Congrégation des Bénédictins de France, auront lieu, à Solesmes, le jeudi 4 février, à 9 heures du matin.

Les Révérends Pères Bénédictins prient les amis du Vénérable défunt de vouloir bien regarder le présent avis comme une invitation personnelle.

Il ne faut pas négliger d'aller, chacun à sa mairie, vérifier son inscription sur les listes électorales. Depuis le samedi 16 janvier s'est ouvert le délai de 20 jours pendant lequel doivent se produire les demandes en inscription ou en radiation; il prendra fin le 4 février, à minuit.

On lit dans le *Journal du Havre* :

« La comète qu'on a signalé dernièrement est actuellement visible dans la région du sud-est, très-bas à l'horizon; mais elle semble s'élever lentement. Le noyau paraît très-petit, mais assez lumineux; la queue est courte et nébuleuse. »

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de février :

« D'après les conditions astronomiques, le mois de février présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes :

» Temps mixte, assez variable, souvent couvert ou brumeux, plutôt humide que sec dans l'ensemble, assez agité, principalement pendant les deux premières dizaines et particulièrement sur le Nord. Neige abondante sur les points culminants. Crues d'eau. Gros temps sur mer.

» Quelques éclaircies, entre les époques critiques, première et troisième dizaines, notamment sur le Midi, avec gelées intermittentes, principalement vers l'*apogée* et vers les *lunestices*. »

Dernières Nouvelles.

Versailles, 1^{er} février.

Les couloirs sont assez animés. On commente le vote de samedi.

On s'attend à des rectifications au procès-verbal.

Plusieurs groupes parlementaires se sont réunis.

Le centre gauche, sous la présidence de M. Corne, a décidé de voter l'art. 2 de l'amendement Wallon, tout en faisant cependant certaines réserves sur les clauses qui régleront l'exercice des droits dont il est question dans cet article.

MM. Dufaure et Casimir Périer avaient eu une conférence avant la réunion du centre gauche.

Le centre droit s'est encore réuni.

On parle d'une déclaration qui serait faite par MM. le duc d'Audiffret-Pasquier et Boucher, pour accepter le fait accompli par le vote de samedi.

La gauche républicaine a décidé de voter l'article de l'amendement de M. Wallon concernant le Sénat et, à son défaut, celui du projet Ventavon.

La commission des Trente est réunie. Elle s'occupe des modifications que le vote de samedi apporte de nouveau au projet Ventavon.

Il est peu probable qu'elle demande qu'on lui renvoie ce projet.

Elle était encore en séance à trois heures.

On assure que la droite modérée a décidé de repousser l'article 2, relatif au droit de dissolution.

L'amendement de M. Dufaure à l'article 4 dispose que la révision devra être votée par chaque Chambre séparément, à la majorité des voix.

Les deux Chambres réunies en congrès statueront sur la révision, si ces conditions sont accomplies.

M. Dufaure doit toujours demander que tout ce qui concerne la dissolution soit renvoyé à la loi sur le Sénat.

Nous lisons dans la *Correspondance américaine*, à qui nous laissons toute la responsabilité du télégramme, la dépêche suivante :

« Madrid, 29 janvier, 11 h. 50 soir.

» On se préoccupe beaucoup ici des rumeurs annonçant que les bonapartistes seraient à la veille de tenter un coup d'Etat pour ramener sur le trône de France Napoléon IV. »

Ce serait le sublime de la situation.

Pour les articles non signés : P. GODST.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 103^e fascicule, THE à TOP, est en vente.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^o, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PLUS DE DENTS GATÉES
 Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste

GOULARD
 Recommandé par les sommités médicales
 Prix : 3 francs.

Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur.
 chez M. Henri MACHET,
 COIFFEUR,
 Rue d'Orléans.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgo et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65.811.
 M. le curé A. Brunclière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.
 Cure n° 62.476.
 Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-Loire).
 Monsieur, — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.
 Certificat n° 69.719.
 HYDROPIE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un

refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.
 LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En lattes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses. 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^o GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Marché de Saumur du 30 Janvier.

Froment (l'ha.) 77 k.	18 54	Huile de lin.	50	—
2 ^e qualité.	74	Graine tréfle	50	65
Seigle	75	— luzerne	50	50
Orge	65	Foin (h. bar.)	750	90
Avoine h. bar.	50	Luzerne	—	—
Fèves	75	Paille	780	40
Pois blancs.	80	— Amandes . .	50	—
— rouges.	80	— cassées	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50	250
Colza	65	— Chanvres 1 ^{re}	—	—
Chenevis	50	— qualité (52 k. 500)	48	—
Huile de noix	50	— 2 ^e	—	43
— chenevis	50	— 3 ^e	—	38

COURS DES VINS.
 BLANCS (2 hect. 30).
 Coteaux de Saumur, 1873. 1^{re} qualité à »
 Id. 2^e id. à »
 Ordini., env. de Saumur 1874, 1^{re} id. à 75
 Id. 1874, 2^e id. à 70
 Saum.-Léger et environs 1874, 1^{re} id. à 65
 Id. 2^e id. à 60

Le Puy-N.-D. et environs 1874, 1^{re} id. à 65
 Id. 2^e id. à 60
 La Vieille, 1874. à 65

rouges (2 hect. 30).
 Souzay et environs, 1873 à 100
 Champigny, 1873 à 130
 Id. 1873. à 140
 Id. 1874. à 140
 Id. 1874. à 100
 Varrains, 1873 à 130
 Varrains, 1874. à 100
 Bourgueil, 1873 à 100
 Id. à 110
 Id. 1874 à 100
 Id. à 100
 Restigné 1874 à 100
 Chinon, 1873 à 90
 Id. à 85
 Id., 1874. à 85
 Id. à 80

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:
 5 heures 50 minutes du matin.
 11 — — — — —
 6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
 5 heures 40 minutes du matin.
 10 — 40 — — — — —
 5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} FÉVRIER 1875.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	62	80	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	695	5	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	513	75
4 1/2 % jouiss. mars.	92	50	Crédit Mobilier	435	30	Crédit mobilier esp. j. juillet.	682	50
4 % jouissance 22 septembre.	78	—	Crédit foncier d'Autriche	557	50	Société autrichienne. j. janv.	615	—
5 % Emprunt 1871	—	—	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	5	OBLIGATIONS.		
Emprunt 1872	99	95	Est, jouissance nov.	320	1	Orléans	298	50
Dép. de la Seine, emprunt 1857	322	—	Est, jouissance nov.	320	1	Paris-Lyon-Méditerranée	292	50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	445	—	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	858	75	Est	289	25
— 1865, 4 %	475	—	Midi, jouissance juillet.	645	—	Nord	297	50
— 1869, 3 % t. payé.	308	—	Nord, jouissance juillet.	1110	—	Ouest	288	75
— 1871, 3 % t. payé.	275	—	Orléans, jouissance octobre.	895	—	Midi	292	50
Banque de France, j. juillet.	3800	—	Ouest, jouissance juillet, 65.	578	75	Deux-Charmes	274	—
Comptoir d'escompte, j. août.	565	—	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	—	—	Vendée	246	—
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	470	—	Compagnie parisienne du Gaz.	682	50	Canal de Suez	498	—
Crédit foncier colonial, 250 fr.	260	—	Société immobilière, j. janv.	58	75			
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	852	50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	228	50			

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
 9 — 01 — — — — — omnibus.
 1 — 33 — — — — — soir,
 4 — 12 — — — — — express.
 7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi.
 8 — 20 — — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — — express.
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — — — —
 10 — 28 — — — — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 42^e ANNÉE (1874).

Prix du volume broché 7 fr. »
 — cartonné 8 50
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1874. — Le volume 1874 (42^e année), mis en vente le 5 décembre 1874.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Paris 7 fr. »
 Départements 8 50
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
 Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE DES trente premières années du Magasin pittoresque.
 1 volume broché 7 fr. »
 Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1875, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
 Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
 Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
 Prix de chaque volume broché 6 fr.
 L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
 Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
 Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
 Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15 »
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent, 1 vol. grand in-8^e.
 Prix, pour Paris, broché 15 fr.
 — cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^o ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
 Ensemble ou séparément,
 SAVOIR :

Commune de Fontevault.
 La propriété des Perrières-l'Abbesse, comprenant maison de maître, servitudes, terres, vignes et bois, contenant 45 ares environ.

Communes de Louresse Rochemennier et Denezé
 1^o La ferme de l'Aile, à Rochemennier, comprenant logement et servitudes, avec 6 hectares 40 ares de terre labourable;
 2^o Dix hectares 56 ares de terre labourable, exploités par M. Gigot;
 3^o Le pré de Richebourg, contenant 1 hectare 76 ares.

Commune des Rosiers.
 Un morceau de terre, situé dans la Prairie, près Sainte-Baudroche, exploité par Hye, Sallot et Prieux, contenant 3 hectares 30 ares.
 Un autre morceau de terre, dans la prairie de Cameray, exploité par Douillard, et contenant 3 hectares 40 ares.

Commune de Chacé.
 Un pré, nommé le Pré-aux-Gats, contenant 42 ares 40 centiares.
 Détail facile.
 S'adresser audit notaire. (60)

Etude de M^o HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
 Après décès.

Le jeudi 4 février 1875, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^o Henri Plé, commissaire-priseur, dans une maison sise rue de la Fidélité, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M^o veuve Foyer, à la requête de M^o Albertine Foyer, sa fille.

Il sera vendu :
 Plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, couvre-pieds, édredons, oreillers, traversins, rideaux de lits et de croisées, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, quantité d'effets, armoire, buffet, commodes, guéridons, tables, chaises, glaces, flambeaux, montres vitrées et boiseries, bouteilles vides, vaisselle, batterie de cuisine, environ 200 chapeaux et autres objets.
 On paiera comptant, plus 5 p. 00.

FOIN
 A VENDRE.
 S'adresser à M. PICHAT, quai du Gaz. (50)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
 Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

M^o BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

M^o LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
 Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

HYGIÈNE PRODUITS RECOMMANDÉS SANTÉ

ASTHME Catarrhe, Oppressions, Toux, Palpitations, calmés à l'instant et guéris par les TUBES LEVASSEUR. Boîte : 3 fr.

NEURALGIES Migraines, Crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses sont guéries immédiatement par les PILULES ANTI-NEURALGIQUES du Dr CRONIER. La boîte : 3 fr., chez LEVASSEUR, pharm., rue de la Monnaie, 23, Paris.

BAIN DE PENNES Contre l'épuisement des forces, l'appauvrissement du sang, les douleurs rhumatismales. BAIN de MER chez soi en toute saison. Remplace les bains alcalins, salins, sulfureux, etc. — Paris, rue Latran, 1. Dans les pharmacies et établissements de bains.

BENEDICTINE Célèbre liqueur de l'Abbaye de Fécamp. la meilleure de toutes les liqueurs de table. Tonique, digestive, apéritive et anti-cholérique. Toujours exiger l'étiquette ci-contre.

PILULES DE BLAUD EMPLOYÉES PAR LES MÉDECINS avec le plus grand succès de maladie des jeunes filles. — Chaque pilule porte le nom ci-contre : Le flacon : 5 francs; le demi flacon : 3 francs. Dépôt dans chaque pharmacie.

LA SANTÉ PUBLIQUE
 Hygiène et Médecine populaires,
 Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT
 Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.